

CHAMPIONNAT DES CLUBS DE LOIRE ATLANTIQUE PAR ÉQUIPE

REGLEMENT 2026

Hommes – Femmes – Juniors

Le championnat de Loire-Atlantique des Clubs par Equipe a pour objectif de rassembler les meilleurs compétiteurs de chaque golf (Homme, Femmes et Juniors). Cette épreuve originale doit servir de vitrine, pour mettre en valeur le dynamisme de vos AS (association sportive), de vos EDG (école de golf) et de promouvoir la pratique et le développement du golf en Loire-Atlantique.

Pour les 2 clubs du 44 sans EDG, le CD Golf 44 s'occupera de vous trouver 2 Jeunes*.

1. Présentation et déroulement	2
2. Date de l'épreuve et Zones géographiques	2
3. Constitution des équipes	2
4. Repères de départ.....	2
5. Engagement des équipes.....	3
6. Inscriptions des joueurs	3
7. Le Comité de l'épreuve	4
8. Conditions de participation	4
9. Formule de Jeu.....	5
10. Départage	5
11. Capitaine et Personne autorisée à donner des conseils.....	5
12. Règles et Règles locales	6
13. Intempéries et Circonstances exceptionnelles	6
14. Classement et Prix	6
15. Arbitres officiels de l'épreuve	6
16. Droit à l'Image.....	6
17. ANNEXES & Remarques Générales	7
18. Fiche de confirmation d'inscription d'une équipe	10
19. Fiche d'inscription des joueurs d'une équipe	11

1. Présentation et déroulement

1. Cette compétition se nomme **LE CHAMPIONNAT DES CLUBS DE LOIRE-ATLANTIQUE PAR EQUIPE 2026**
2. Chaque club inscrit 1 seule équipe constituée de 6 joueurs : 2 Hommes, 2 Femmes et 2 Juniors*.
3. Elle est réservée aux "meilleures joueuses adultes, meilleurs joueurs adultes et aux meilleurs joueurs (de U12** à U18) licenciés FFGolf et membre des AS de son club de golf et/ou de son EDG de Loire-Atlantique.
4. **L'épreuve se déroule le matin, en 1 TOUR DE STROKE PLAY disputé en SHOT GUN sur 18 Trous.**
5. **13H30 ou 14H : REPAS** (la remise des prix aura lieu pendant le repas)
6. Cette compétition est une épreuve officielle (**Compte-t-elle pour l'index ?**). Elle est organisée par le Comité Départemental de golf de Loire-Atlantique (CD Golf 44) et les responsables du club qui reçoit l'épreuve.

IMPORTANT : En cas de gel, de canicule ou de mauvais temps le CDG44, et/ou le golf d'accueil se réserve le droit de reporter ou d'annuler la journée jusqu'au jour même de la compétition. En cas de report, la rencontre devra se dérouler la semaine suivante sur le golf initialement prévu (en priorité) si les conditions le permettent. Si Météo France émet une Alerte **ORANGE** ou **ROUGE** la veille ou le jour de la compétition, celle-ci est annulée et reportée. Voir aussi les Chapitres 13 et 17.7

2. Date de l'épreuve et Zones géographiques

DATE DE LA COMPETITION : le **samedi 26 Septembre 2026** au **Golf International de LA BAULE**

Les Golfs invités à s'engager sont les suivants : Carquefou ; L'Île d'Or ; Guérande ; La Baule ; La Brétesche* ; Le Croisic* ; Nantes-Erdre ; Nantes Vigneux ; Pornic ; Saint Sébastien et Savenay

3. Constitution des équipes

Chaque CLUB DE GOLF du 44 par son AS présente 1 équipe de 6 joueurs(es) qui joueront en STROKE PLAY et répartie de la façon suivante :

Composition d'une Equipe	HOMMES		FEMMES		JUNIORS** Garçons et/ou Filles	
	6 Joueurs	2		2		2
	Age	Index	Age	Index	Age	Index
	≥ 19	≤ 11.4	≥ U16	≤ 15.4	U11 à U18	≤ 24

En cas de problème d'index sur vos joueurs, veuillez nous contacter : sportif@cdgolf44.fr

4. Repères de départ

G : Garçons et F : Filles	INDEX	HOMMES	FEMMES	JUNIORS	
				G	F
Hommes	≤ 11.4	BLANC			
Femmes	≤ 15.4		BLEU		
JUNIOR ≥ 13 ans (né entre 2013 et 2008)	G ≤ 11.4 - F ≤ 15.4			BLANC	BLEU
JUNIOR G ≥ 13 ans (né entre 2013 et 2008)	Entre 11.5 et 24			JAUNE	
JUNIOR F ≥ 13 ans (né entre 2013 et 2008)	Entre 15.5 et 24				ROUGE
JUNIOR U12 (né en 2014 et 2015)	≤ 24			JAUNE	ROUGE

Le Directeur du club recevant la rencontre veillera à ce que les marques de départs respectent les repères fixes tout en tenant compte des conditions climatiques du jour.

5. Engagement des équipes

Il y aura donc un unique championnat. Un classement sera fait à l'issue de cette journée de compétition. Cette dernière fera l'objet d'un podium, et la 1ère place se verra attribuer le titre de « Champion de Loire-Atlantique des Clubs par équipe »

IMPORTANT : Si un Club de golf du 44 ne possède pas de Junior qu'il se rapproche du CD Golf 44 (odaupain-jeunes@cdgolf44.fr et Jeunes@cdgolf44.fr), nous étudierons une solution ensemble.

- 5.1. Engagement des équipes sur EXTRANET et/ou par la feuille d'inscription (chapitre 18, page 11) et désignation du **Capitaine/Responsable** au plus tard : **Le vendredi 12 Juin 2026**
- 5.2. **Le droit d'inscription est fixé à 350 € pour 1 équipe de 6 joueurs** (2 hommes, 2 femmes, 2 Juniors).
- 5.4. **Paiement par virement** (voir aussi Chapitre ANNEXE – Chapitre 18)

a. Virement

Pour les AS uniquement et lors de l'inscription des joueurs sur ISP :

Réf virement : AS_NOM CLUB_CHPT CLUBS MIXTE_CD GOLF 44 _2026
Exemple : AS_LA BAULE_CHPT CLUBS MIXTE_CD GOLF 44 _2026

IBAN ⁽¹⁾ :	FR76 3000 4019 4900 0100 0676 169				
BIC ⁽²⁾ :	BNPAFRPPXXX				
RIB ⁽³⁾ :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	01949	00010006761	69	BNPPARB ORVAULT PT CENS (01949)

b. Paiement par chèque / espèces : non admis

6. Inscriptions des joueurs

- 6.1. Inscription des **6 joueurs** (2 Hommes, 2 femmes et 2 Juniors) et des **6 remplaçants** (2 Hommes, 2 femmes et 2 Juniors) sur EXTRANET.
- 6.2. Vous avez jusqu'au **samedi 5 Septembre 2026** pour inscrire vos équipiers.

6.3. Forfait non justifié

- Tout joueur inscrit ou toute équipe inscrite par son club ne se présentant pas au départ de la compétition, **non excusé** et non remplacé se verra rajouter **10 points au total des points cumulés** de son équipe en Stroke Play.
- En cas de forfait d'équipe après les inscriptions aucun remboursement ne sera effectué.

6.4. Le CD Golf 44 encadre et surveille les inscriptions des joueurs sur EXTRANET

7. Le Comité de l'épreuve

Il est composé des personnes suivantes :

- Le Directeur du Golf ou son représentant
- 1 Responsable du club OEC* qui reçoit la manche de la compétition (Organisateur d'épreuves de club)
- 3 membres du CD Golf 44

Le Comité de l'Épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.

8. Conditions de participation

8.1. Choix du Club recevant cette épreuve : Le Championnat des clubs par équipe du 44 est choisi parmi tous les golfs de la Loire-Atlantique (CD Golf 44) ayant une association sportive affiliée à la FFGolf, ayant un terrain répondant aux critères d'étalonnage et homologué d'au moins 18 trous (hors compact et pitch & putt).

- Les clubs devront être à jour de leurs cotisations fédérales, de ligue et départementales au jour de la clôture des inscriptions.
- Le jumelage des clubs est interdit.
- Le Club qui reçoit l'épreuve a l'obligation d'engager une équipe dans cette compétition

8.2. Les devoirs des Equipiers :

- **Être membres permanents et licenciés de l'association sportive (AS)** du club qu'ils représentent.
- Dans le cadre d'une création de licence ou d'un changement de club de licence, celui-ci aura dû intervenir et être enregistré à la ffgolf au plus tard la semaine de la clôture des inscriptions des équipiers soit **le samedi 5 septembre 2026**.
- Le nombre de joueurs transférés n'est pas limité pour cette épreuve.
- **Être titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours**
- **Pour les majeurs :** être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat médical ou a attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- **Pour les mineurs :** attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.
- Répondre aux exigences des règles du **statut amateur**.
- Figurer sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée sur Extranet.
- Les Jeunes U12 devront être membre de leur Ecole de GOLF (EDG) de Loire-Atlantique alors que les U16 et U18 devront à minima être que membre de l'AS de leur club.

8.3. Index pris en compte :

- L'index pris en compte sera celui, précédant la date de la compétition au moment de l'établissement des cartes de score.

9. Formule de Jeu

9.1. EQUIPES

- 11 Clubs potentiels soit : 6 joueurs x 11 = 66 joueurs potentiels
- Chaque équipe est composé de : 2 Hommes, 2 Femmes et 2 Juniors (voir chapitres 3 et 4)
- Stroke-Play individuel / 18 trous / Départ en SHOT GUN
- Sur 6 cartes de score rendues, nous conservons les 5 meilleures scores (les 5 meilleures cartes)

9.2. Heures de départ en SHOT GUN avec des parties de 3

- | | |
|--|-----------------|
| a. Ouverture du practice, du club-house et du Proshop | : 7H30 |
| b. Petit déjeuner d'accueil | : 7H45 |
| c. Départ des équipes vers les Trous de départ | : 8H30 |
| d. 1er départ : Les départs sont donnés en SHOT-GUN à | : 8H45 |
| e. Repas avec remise des prix pendant ce dernier | : 13H30 – 14H00 |
| f. Joueur par partie : Les parties sont composées de 3 joueurs et organisées par ordre croissant des index | |

10. Départage

Niveau de départage

a. 1er niveau

En cas d'égalité de coups lors du tournoi, la différence sera faite sur la somme des trois meilleures cartes (le meilleur monsieur + la meilleure dame + le meilleur junior).

b. 2ème niveau

Si la différence n'est pas faite au 1^{er} niveau, la meilleure 6me carte est prise en compte.

c. 3ème niveau

Si la différence n'est pas faite au 2ème niveau, l'équipe victorieuse sera celle ayant fait le plus grand nombre de birdies

d. 4eme niveau

Si la différence n'est pas faite au 3ème niveau, la somme totale des index des 6 joueurs la plus haute remporte la compétition.

11. Capitaine et Personne autorisée à donner des conseils

- Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire **uniquement** pour les JEUNES.
- Les cadets sont autorisés à donner des conseils.
- Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier. Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.
- **IMPORTANT** : Le Comité d'épreuve se réserve le droit de sanctionner tout débordement avéré d'un parent accompagnateur.

12. Règles et Règles locales

- Application des règles locales fédérales permanentes 2024 et des règles d'hiver locales dans chaque club concerné. En tout état de cause, la règle locale type « E-3 Placer la balle » est applicable.
- L'utilisation des voiturettes n'est pas autorisée sauf dérogation EDGA ... (voir chapitre 17.9)
- Epreuve non-fumeur

13. Intempéries et Circonstances exceptionnelles

Dans le cas où le déroulement des épreuves par équipes est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

- Si Météo France émet une Alerte **ORANGE** ou **ROUGE** la veille ou le jour de la compétition, celle-ci est annulée et reportée
- Dans toutes les situations ci-dessous, l'avis du directeur du club recevant est prépondérant et non susceptible de réclamations. Toutes décisions devant être validé par un des arbitres officiels ou le Comité départemental CD Golf 44.
- Si une partie n'a pu se terminer complètement :
 - Les parties sont arrêtées au son de la corne
 - En cas d'arrêt du jeu temporaire < 1H avec reprise, le jeu reprend jusqu'à la fin du 18 trou
 - En cas d'annulation définitive, les scores sont comptabilisés au dernier trou fini
 - Si les conditions empêchent le déroulement normal des rencontres de plusieurs tours, le comité de l'épreuve prendra toute décision pour faire face aux difficultés du moment.
- Voir aussi dans les ANNEXES le chapitre 17 :

14. Classement et Prix

- Cette compétition fera l'objet d'un podium pour les 3 premiers et la 1ère place se verra attribuer le titre de « Champion de Loire-Atlantique des Clubs par équipe »
- Le club de l'équipe gagnante aura son nom gravé sur le Trophée qui sera remis en jeu l'année suivante.
- Le meilleur "Monsieur", la "meilleure Dame" et le "meilleur" Junior seront cités

15. Arbitres officiels de l'épreuve

- Arbitre N°1 : Le cas échéant
 - Arbitre N°2 : **Non Concerné**
- Si vous ne pouvez pas joindre un arbitre, en cas de doute ou controverse entre les joueurs, un joueur peut invoquer la Règle 20.1b. Mais ceci faisant, les joueurs doivent continuer le match sans délai. Pour rappel, un joueur ne peut appliquer la Règle 20.1c.3 (Règle applicable uniquement en stroke play).

16. Droit à l'Image

Les joueurs et les joueuses majeurs, et les Parents des joueurs et joueuses mineurs qui inscrivent leurs enfants à cette compétition, autorisent le CD Golf 44 à prendre en photo et/ou en vidéo les participants.

Le CD Golf 44 met à disposition des parents les photos prises.

Les supports de diffusion sont ceux du CD GOLF 44 et les images ne sont diffusées que dans le cadre sportif :

- Réseaux Sociaux gérés par le CD Golf 44 (ex : Instagram / Tweeter ...) du CD GOLF 44
- Site internet du CD Golf 44 et la communication vers la PRESSE

ANNEXES

17. ANNEXES & Remarques Générales

17.1. Accompagnement sur le parcours

- **JUNIORS de U12 à U18** : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les enseignants "PROS", les responsables des Ecoles de Golf ou les membres du CD GOLF 44 pourront se tenir à proximité des enfants et donner des conseils sans perturber les autres joueurs de la même partie.
- Les parents (non cadet) et les autres accompagnateurs ne sont pas autorisés à donner des conseils aux enfants sur les coups à jouer. Ils doivent se tenir à une distance de plus de 25 mètres de leur enfant mais peuvent les aider à chercher les balles.

IMPORTANT : Le Comité d'épreuve se réserve le droit de sanctionner tout débordement avéré d'un parent accompagnateur.

17.2. Recording

La participation de tous les joueurs au recording est obligatoire sous peine de disqualification.

Afin d'éviter tout litige, les joueurs devront appliquer la procédure suivante :

1. La participation de tous les joueurs d'une partie au recording est obligatoire sous peine de disqualification.
2. L'arrivée d'une partie au recording se fera dès le retour de son dernier trou de SHOT GUN après la fin de son tour.
3. Les joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur.
4. La carte sera considérée comme rendue, lorsque le joueur aura quitté la zone de recording.
5. Comme la compétition se joue en SHOT GUN, l'ordre du passage au recording s'établira selon le principe "1^{er} arrivé, 1^{er} servi".

17.3. Jeu lent et étiquette

Une attention toute particulière sera apportée au respect de l'étiquette et du rythme de jeu dans le respect des règles de golf.

17.4. Contrôle antidopage : Non applicable pour cette compétition

17.5. Tour conventionnel

En fonction des conditions climatiques, le tour conventionnel peut être réduit par le comité d'épreuve (Intempéries – Météo – Conditions climatiques – Circonstances exceptionnelles) ou être simplement annulé si une METEO France lance une alerte ORANGE ou ROUGE annoncée 24H avant l'épreuve ou pendant l'épreuve

17.6. Pointage

La présence des capitaines de chaque équipe 30 minutes avant les départs en SHOT GUN est obligatoire afin de valider les compositions d'équipe avant la rencontre.

17.7. Report

Etapas de report de la compétition : (communication obligatoire par mail et ensuite téléphone le cas échéant)

1. **2 à 3 jours avant la compétition, La veille de la compétition, Le jour de la compétition :** Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de reporter la journée jusqu'au mercredi, jeudi ou vendredi précédent la compétition. Ce qui permettra en cas d'intempérie de reporter la journée. La décision revient au Comité de l'épreuve. En cas **d'alerte** ou de **vigilance ORANGE ou ROUGE** avec les phénomènes suivants (Neige, Pluie, Crues, Inondation, Vent fort, Brouillard, Orage, Canicule, Grand Froid, ...) émise par Météo France la veille de la compétition, le Comité de l'épreuve annulera la compétition.
2. **Brouillard & Retard :** si les circonstances ne permettent pas de lancer la compétition à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde les départs jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer. La **décision finale** d'annuler et reporter revient au **directeur du golf** et au **Comité de l'épreuve** accueillant la compétition. Aucun départ n'aura lieu si la visibilité est inférieure à la distance totale d'un drive, estimée à la longueur maximum possible de la catégorie des joueurs concernés jouant la compétition ou les parties d'entraînement (minimum à respecter de 250 mètres)

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- ⇒ **Report prévisible :** Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée, chutes d'arbre possibles liées aux vents mais aussi aux pluies) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, le club de golf qui accueille demandera son report au CD GOLF 44. La rencontre sera automatiquement reportée à une date ultérieure avec l'accords des golfs du CD GOLF 44.
Seul le Comité de l'épreuve peut prendre la décision de reporter la compétition à une autre date ou de faire jouer la compétition sur un autre terrain en cas de problème majeur.
- ⇒ Si des joueurs estiment que les conditions météos justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a), ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption, le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- ⇒ **Interruption définitive :** si à l'heure limite de jeu annoncé par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée le **Samedi 3 Octobre 2026** sur le même terrain. Seul le CD GOLF 44 peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.
- ⇒ Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots manuel et/ou électriques ne constitue pas un motif valable de demande de report.

17.8. Tabac et Cigarettes électroniques

JEUNES (< 18 ans) : Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1er départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

AUTORISATIONS DONNEES : pour toutes les épreuves autres que celles réservées aux mid-amateurs, aux seniors, aux seniors 2 ou aux joueurs d'entreprise.

Toute infraction sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur une possible sanction.

17.9. Voiturette de golf et assimilées

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve.

Leur utilisation est limitée aux seuls membres du comité de l'épreuve ou à l'organisation et aux arbitres. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Exception : Le Comité de l'épreuve peut autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du **medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes »**, à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du club organisateur et/ou du Directeur du Tournoi après la publication des joueurs retenus, par les joueurs en possession des pièces justificatives qui pourraient être demandées. Dans le cas où le joueur ne serait pas en possession du justificatif de son medical pass, la liste des joueurs titulaires de ce justificatif sera à demander auprès de la fédération. La décision du Comité de l'épreuve en la matière est sans appel.

17.10. Cadet et Chariot électrique

Les Cadets et les Chariots électriques sont autorisés pour tous les joueurs (Hommes, Femmes et Juniors). Chaque joueur disposera d'un seul cadet pour la durée de l'épreuve. Le cadet peut donner des conseils.

17.11. Abandon et disqualification

Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité de l'épreuve considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité, sinon le joueur est disqualifié.

Tout abandon pour motif médical non évident entraînera la disqualification du joueur qui devra présenter a posteriori au Comité de l'épreuve un certificat médical pour changer son statut de « disqualifié » en « abandon justifié ».

Pendant le déroulement d'un tour, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra soit arrêter, soit terminer le tour en cours, sauf décision du Comité demandant au joueur de quitter immédiatement le parcours.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à prendre le départ d'un tour si sa disqualification a été prononcée au préalable.

17.12. Appareils de mesure des distances et les téléphones portables

- Tous les appareils de mesure sont autorisés (Jumelles, montres, GPS)
- Les appareils permettant de calculer le Slope et la direction et les mesures du vent doivent être déconnectés sous peine de disqualification du joueur les utilisant.
- Aucun téléphone ne peut être utilisé pendant les 18 trous de la compétition pour communiquer avec un tiers ou un équipier dans le but d'obtenir de l'aide ou des conseils
- En revanche, les applications GPS installées sur un smartphone pourront être utilisées MAIS en déconnectant la fonction SLOPE et la direction et les mesures du vent sous peine de disqualification du joueur les utilisant.

17.13. Practice et Entraînement

Le practice n'est autorisé que sur les aires prévues, aux heures indiquées et en respectant les consignes édictées par le Comité de l'épreuve (ex. créneaux horaires, coups longs et moyens, zone d'approche, putting green, etc.).

CHAMPIONNAT DES CLUBS DE LOIRE ATLANTIQUE PAR EQUIPE 2026

CONFIRMATION D'INSCRIPTION D'UNE EQUIPE

18. Fiche de confirmation d'inscription d'une équipe

Sur EXTRANET ou Feuille à retourner par mail à sportif@cdgolf44.fr et odaupain-jeunes@cdgolf44.fr

CLUB :

Je soussigné, M, Mme _____

Fonction : _____

Confirme l'intention d'inscription de notre équipe composée de 6 joueurs (2 Hommes, 2 Femmes et 2 Juniors) et de 6 remplaçants (2 Hommes, 2 Femmes et 2 Juniors)

Droits d'inscriptions pour l'équipe : 350 euros *

(Le CD Golf 44 s'engage à dépenser cet apport financier que sous forme de Trophées de médailles, de lots et des frais de fonctionnement et si nous parvenons à baisser le prix de quelques euros d'ici là, nous vous en informerons)*

RIB BANCAIRE DU CD Golf 44 : Date Limite de Paiement le samedi 5 Septembre 2026

IBAN⁽¹⁾: **FR76 3000 4019 4900 0100 0676 169**

BIC⁽²⁾: **BNPAFRPPXXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	01949	00010006761	69	BNPPARB ORVAULT PT CENS (01949)

Paiement uniquement par virement (voir aussi Chapitre 5)

Pour les AS uniquement et lors de l'inscription des joueurs sur ISP :

Réf virement : AS_NOM CLUB_CHPT CLUBS MIXTE_CD GOLF 44 _2026

Exemple : AS_LA BAULE_CHPT CLUBS MIXTE_CD GOLF 44 _2026

P.-S. :

- ⇒ **La date limite d'inscription des équipes** est fixée au **vendredi 12 Juin 2026** ; celles des équipiers au samedi 5 Septembre 2026.
- ⇒ L'équipe s'engage à rester déjeuner le midi (Repas à la charge des joueurs ou de l'AS. Si c'est l'AS qui règle, faire un 2^{ème} virement au restaurateur ou au CD Golf 44.

CHAMPIONNAT DES CLUBS DE LOIRE ATLANTIQUE PAR EQUIPE 2026

FICHE D'INSCRIPTION DES EQUIPIERS

19. Fiche d'inscription des joueurs d'une équipe

Feuille à nous retourner par mail à sportif@cdgolf44.fr et odaupain-jeunes@cdgolf44.fr

CLUB :

	PRENOM	NOM	INDEX	Déjeuner * * Obligatoire pour les 6 joueurs Case à cocher interactive
Capitaine*				<input type="checkbox"/> Déjeune le midi
	☎ : 06 _ _ _ _ _	Mail :		
HOMME 1				<input checked="" type="checkbox"/> Déjeune le midi
HOMME 2				<input checked="" type="checkbox"/> Déjeune le midi
FEMME 1				<input checked="" type="checkbox"/> Déjeune le midi
FEMME 2				<input checked="" type="checkbox"/> Déjeune le midi
JEUNE 1				<input checked="" type="checkbox"/> Déjeune le midi
JEUNE 2				<input checked="" type="checkbox"/> Déjeune le midi
REMPACANTS				
HOMME 1R				<input type="checkbox"/> Déjeune le midi
HOMME 2R				<input type="checkbox"/> Déjeune le midi
FEMME 1R				<input type="checkbox"/> Déjeune le midi
FEMME 2R				<input type="checkbox"/> Déjeune le midi
JEUNE 1R				<input type="checkbox"/> Déjeune le midi
JEUNE 2R				<input type="checkbox"/> Déjeune le midi

Si Accompagnateurs & Caddies : Nombre de repas : _____ X 30 euros = _____ euros

Repas à payer auprès du restaurant du golf

P.-S. : La date limite d'inscription des équipiers et d'envoi est fixée au **Samedi 5 Septembre 2026** alors que la date limite d'inscription des équipes est fixée au **vendredi 12 Juin 2026**